Le Bilan Sanitaire d'élevage (BSE)

L'arrêté ministériel du 24/09/2015 a institué des visites sanitaires obligatoires pour les filières bovine, ovine, caprine, porcine, avicole et apicole. Pour les bovins, il s'agit de visites annuelles prévues pour durer une demiheure environ. Après l'antibiorésistance dans le cadre du Plan ''Ecoantibio 2017'' pour la visite 2016, le thème de la biosécurité pour 2017 et 2018, c'est le Bien-être animal qui est abordé en 2019. D'autres espèces sont aussi visées...à voir dans nos parties spécifiques des sections par espèce!

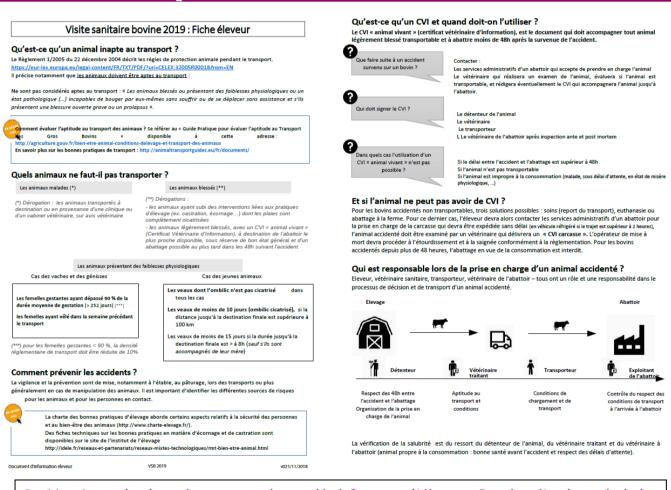
Les principes généraux de la VSB

Ces visites s'intègrent dans l'évolution du système de surveillance des élevages bovins ; elles ont pour objet :

- De sensibiliser les éleveurs à la prévention et la maîtrise des risques sanitaires.
- De recueillir certaines données relatives à la gestion sanitaire dans les élevages afin d'en établir à terme une analyse globale au niveau départemental.

Tous les élevages de 5 bovins ou plus sont concernés.

Un thème central pour les bovins en 2019 : Le Bien-être animal



Le bien-être animal est devenu un enjeu sociétal fort pour l'élevage. Le plan d'action prioritaire en faveur du bien-être animal 2016-2020 a prévu notamment de faire évoluer les pratiques pour mieux appliquer la réglementation en matière de transport des animaux en recensant les bonnes pratiques et en définissant les modalités de mise en œuvre de l'abattage à la ferme.

Dans ce cadre, le ministère a publié en juin 2018 deux nouveaux modèles de Certificat vétérinaire d'information (CVI).

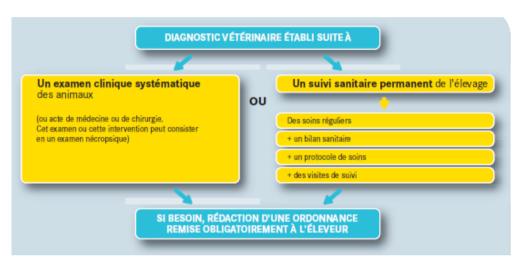
Il parait nécessaire de rappeler les règles de transport issues du règlement européen 1/2005 et de prévoir une sensibilisation des éleveurs aux règles de transportabilité des bovins tout en rappelant la responsabilité de chacun dans la chaîne de décision qui amène à gérer l'abattage d'urgence...

Le Bilan Sanitaire d'élevage (BSE)

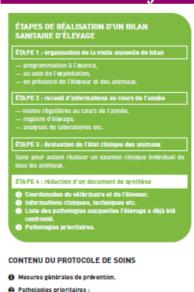
Une « articulation » possible entre visite sanitaire bovine et bilan sanitaire d'élevage

Le décret sur la prescription hors examen clinique d'avril 2007 permet aux vétérinaires la prescription et la délivrance de médicaments sans être "au chevet du malade" sous certaines conditions, dont la réalisation d'un bilan sanitaire de l'élevage, payant, qui permet de définir les pathologies dominantes de chaque élevage et le protocole de soin éventuellement associé quand il s'agit de maladies courantes fréquemment gérées par l'éleveur. Ces deux interventions peuvent être couplées pour limiter les déplacements.

De plus, pour inciter les jeunes agriculteurs à adhérer à cette démarche, le GDS Corrèze finance le premier bilan prescription et s'associe à cette visite pour réaliser un audit complet des élevages des J.A. avec un cofinancement du Conseil Général de la Corrèze. Les analyses jugées opportunes en concertation avec le vétérinaire de l'élevage sont aussi intégralement financées à hauteur de 250€.



Comment bénéficier de ces dispositifs?



sures sanitaires de lutte.

Autres pathologies déjà rencontrées :

Modalités de mise en œuvre des traitements.

 Informations à communiquer au vétérinaire afin de faire suivre l'évolution de l'état sanitaire.

- 1- Choisir un vétérinaire responsable du suivi sanitaire permanent de l'atelier : ce vétérinaire (ou la structure vétérinaire) sera le seul habilité à la prescription sans visite systématique.
- 2- Consigner dans le registre d'élevage le nom du vétérinaire traitant choisi
- 3- Chaque année, le vétérinaire traitant réalise un bilan sanitaire d'élevage au cours d'une visite programmée à l'avance
- 4- A l'issue de ce bilan, le vétérinaire rédige un protocole de soins qui définit les mesures sanitaires de prévention pour les pathologies prioritaires du cheptel.
- 5- L'éleveur peut traiter les affections listées dans le protocole de soins avec une prescription à distance du vétérinaire traitant.
- 6- Le vétérinaire doit effectuer à minima une visite de suivi notamment à l'occasion des soins
- 7- Renouvellement des ordonnances : le nouveau dispositif réglementaire permet le renouvellement pendant un an des médicaments préventifs de la liste positive éventuellement inscrits sur ces ordonnances.

Le Bilan Sanitaire d'élevage (BSE)

Le BSE pré rempli édité par le GDS

- ✓ Des informations complètes sur le cheptel, éditées à partir de la BDNI
- ✓ Le bilan sur 3 ans des naissances, des mortalités avec le détail par âge
- ✓ La synthèse des données de reproduction sur 3 campagnes avec la productivité numérique nette



Bilan sanitaire d'élevage Ateliers bovins allaitants

Période: 01/08/2015 au 31/07/2016



N° SIRET :

Autres production(s) et/ou autre(s) espèce(s) : Porcin

Nom(s) du ou des éleveurs ayant participé au bilan

Description générale

Animaux présents à la date début de période (01/08/2015) et à la date fin de période (31/07/2016)

Age	0-6 mois		6-12 mois		12-24 mois		24-36 mois		Plus de 36 mois	
Dates	01/08/15	31/07/16	01/08/15	31/07/16	01/08/15	31/07/16	01/08/15	31/07/16	01/08/15	31/07/16
Måles	19	9	21	32	0	0	1	1	3	3
Femelles	17	16	21	28	15	16	14	15	105	99
Total	36	25	42	60	15	16	15	16	108	102

Mouvements des animaux

Bilan das antoias at cantias

ENTREES										SORTIES			
Campagne N-1						Campagne N					Camp N-1		Camp N
Nb. Contrôles			Nb.		Con	trôles			Nb.	Nb.			
Naissance	104					101					Elevage	75	60
Achat	10	0	0	0	0	7	0	0	0	0	Boucherie	23	22
Pension	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Mort	18	23
											Pension	0	0
Total	114	0	0	0	0	100	0	0	0	0	Total	116	105

Sur la période du 01/08/2015 au 31/07/2016 Nombre de bovins notifiés en transhumance Taux de rotation Nombre total de réformes

Page 3 / 6

Synthèse des données sur la reproduction

Nombre de génisses vêlant	Campagne N-2	Campagne N-1	Campagne N
< 28 mois	0	0	0
28 - 36 mois	7	10	6
> 36 mois	4	4	8
Intervalle vêlage-vêlage (IVV) moyen	407	362	363
Nombre de vache avec IVV > 390 jours	34	13	18
Nombre d'avortements déclarés	0	0	0
Productivité numérique nette	0,79	0,85	0,78

Nombre de femelles âgées de plus de 36 mois au 31/07/2016 et sans vélage sur la période : 4

Commentaires :

Données sanitaires de l'élevage au 25/10/2016

	Pratique la vaccination du troupeau reproducteur			
	Engagé dans un plan d'assainissement			
	Nombre d'animaux IPI, présents le	25/10/2016		
	Nombre d'animaux IPI, présents le 25/10/2016 Nombre d'animaux garantis non IPI, présents le 25/10/2016			
PARATUB:	Engagé dans le référentiel national de garantie de cheptel paratub	erculose	Non	

PARATUB:	Engagé dans le référentiel national de garantie de cheptel paratub	Non	
	Bénéficie de la garantie de cheptel paratuberculose, le	25/10/2016	Non
	Engagé dans un plan d'assainissement	Non	
[Nombre d'animaux connus positifs, présents le	25/10/2016	

R: Appellation, le
Nombre d'animant commis positifs ou vaccinés, présents le 25/10/2016 0

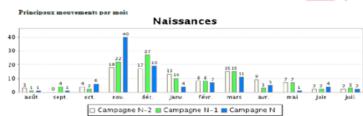
Autres plans en cours

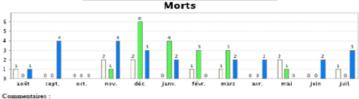
Bilan des dépistages de prophylaxie	
Campagne N-1	Campagne N

Comptage	des bovins positifs du 01/08/2015 au 31/07/2016					
	IBR	BVD (IPI)	Paratuberculose			
	•					

Traitement préventif actuellement mis en oeuvre dans l'élevage

Tableau à développer sur un document annexe	Catégorie(s) d'animaux traités	Traitement(s) administré(s)	Protocole utilisė
TRAITEMENTS AU TARISSEMENT			
TRAITEMENTS ANTIPARASITAIRES			
VACCINATIONS			
AUTRES			





Mortalités par classe d'âges

Age	Campagne N-2	Campagne N-1	Campagne N	Cause majeure de mortalité (Campagne N)
0 à 2 jours	2	4	6	
2 jours - 1 mois	3	7	7	
1-6 mois	3	6	4	
6-12 mois	0	0	1	
12-24 mois	0	0	0	
> 24 mois	2	1	5	
Taux mortalité veaux [0-12 mois]	7,1	18,3	15,8	Alerte > 5%

Le taux de mortalisé correspond au nombre de veux nés au cours de la période et morts avant l'âge de 12 mois divisé par le nombre de naissances ayant eu lieu au cours de la vériode.

Réformes pour cause sanitaire

	Motif	Boiteries	Mammites	Fécondité	Maladies métaboliques	sanitaire (préciser)	Je situe mon élevage % de réforme sanitaire = nb. d réformes pour cause sanitaires nb. total de réformes (cf §3)		b. de ires /
I	Nombre							Favorable Dégradée Très dégradée	< 5 % 5-10 % > 10 %

Je fais mon bilan reproduction et sanitaire

- ✓ **Bilan reproduction :** ma productivité numérique (taux de gestation, taux de mortalité veaux, IVV)
- Etat des lieux pathologies, mortalités
- Niveau d'équilibre ou de déséquilibre de mon cheptel
- La priorité sanitaire de mon élevage

